



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les collectivités territoriales vont connaître dans les mois à venir d'importantes réformes et de nouvelles manières de fonctionner. Si il peut-être populaire de réduire le nombre d'élus, il faut savoir que derrière ce slogan populiste se cache toute une série de mesures qui appauvrira, de l'avis d'une grande majorité, la démocratie locale.

Avec la suppression annoncée d'une partie des ressources des collectivités locales il est clair que soit la compensation s'effectuera par l'impôt sur les ménages, soit il faudra faire des économies avec des suppressions de services publics.

Si tel était le cas, il faut dire quels services devraient être supprimés :

La suppression de l'école Jules Ferry?

L'accueil des tout petits?

Les personnels des écoles maternelles?

Les aides aux clubs sportifs et plus largement au monde associatif?

Les aides ménagères aux personnes âgées?

Oui, il faut être honnête et dire ce qui sera fait. Car avec **moins d'argent dans les caisses des villes**, des départements ou des régions, avec l'intention affichée de ne pas augmenter les impôts, avec une diminution importante des dotations de l'Etat et la suppression de la taxe professionnelle, **comment continuer à assurer autant de services au public?**

Comment construire une piscine, un complexe multi culturel, une salle de spectacle...

Bref, comment la nouvelle majorité municipale élue sur ces bases va-t-elle s'y prendre pour réaliser ce qu'elle a promis. La droite veut, nationalement, casser les contre pouvoirs locaux de gauche, mais la droite va devoir aussi assumer ses propres décisions là où elle est en place comme à Bernay. Mais nul doute que l'influence du Sénateur-Maire préservera notre ville de toutes ces décisions qu'il combattra à Bernay avec des mots et qu'il votera des deux mains à Paris.

Voilà un grand écart amusant pour les observateurs avertis, désolant pour nos concitoyens, qu'il faudra ausculter à la loupe pour ne pas rater une occasion de rappeler à la majorité municipale ses engagements.

La formidable mobilisation pour soutenir la Poste est une première réponse à Mr. Maurey soutien de la réforme à Paris. Qualifiée de «Mascarades» par Mr Maurey lors de récents débats au Sénat, il devra assurer les conséquences de cette réforme lorsqu'elle s'appliquera à Bernay et ailleurs.

Oui, chers Bernayennes et chers Bernayens, c'est ensemble que nous ne manquerons pas de rappeler à **tous** les élus de la majorité les engagements pris devant vous et de rappeler sans cesse qu'un discours, un acte, une décision ne peuvent pas être différents selon l'endroit où ils sont tenus ! L'avenir de notre hôpital est un autre exemple !

Très Cordialement,
Gilles Launay

Quelle a été l'attitude des conseillers de BERNAY PASSION? Toutes et tous ont suivi le maire dans son attitude autoritaire. C'est le grand enseignement de ces votes : bien qu'ils s'en défendent, tous ces conseillers sont sur une position politique de négation de l'opposition. C'est regrettable, car nous pensions que certains élus de Bernay Passion auraient une démarche d'ouverture et non sectaire. C'est, en tout cas, ce que certains nous laissaient entendre au détour d'une conversation. La réalité est toute autre.

Et maintenant, que va-t-il se passer? Nous sommes présents dans les 9 commissions municipales. La loi n'a pas permis au maire de nous en exclure, pas plus qu'au CCAS . Nous allons donc y faire notre travail de conseiller municipal et dénoncer quand il le faudra la mauvaise gestion de l'équipe municipale en place. Bernay Passion a été élue sur un programme et sur un engagement de non augmentation des impôts de la Ville et de la Communauté de Communes. Nous rappellerons, autant que nécessaire, au maire et à ses conseillers les promesses faites devant les Bernayens. Là s'arrêtera notre rôle, puisque le maire, avec l'aval de sa majorité, s'est octroyé le droit de décider seul sans même en référer au Conseil Municipal.

Voilà la vérité. Hormis le budget, **toutes les décisions qui intéressent la vie quotidienne seront décidées par un seul homme** dans le secret des cabinets. Bel exemple de démocratie !

En direct du conseil municipal

Gilles Launay : Comment pouvez-vous soutenir l'élection future des délégués de la communauté de communes à la proportionnelle par fléchage dans le cadre des élections municipales et nous avoir purement et simplement éjectés depuis deux ans maintenant de la communauté de communes de Bernay et des Environs ?

Il est prévu la suppression des Pays dans ces projets de loi. Le contrat de territoire signé avec la Région, le Conseil Général, notamment va donc devenir caduc. Comment dans ces conditions et avec la disparition des financements croisés que vous préconisez allez vous pouvoir financer un nouveau centre nautique promis dans votre campagne électorale ?

Réponse : La réforme des Collectivités Territoriales modifiera en effet le mode de désignation des futurs délégués communautaires qui ne seront plus désignés par les conseils municipaux mais par les citoyens eux-mêmes. Ils ne seront donc plus les représentants de la commune à la Communauté de communes mais de la population. Il est donc logique dans ce schéma qu'ils soient élus à la répartition proportionnelle.

Commentaire : *Les articles 2 et 3 du projet de loi indiquent que la démocratie locale doit être améliorée. C'est une bonne chose en soi, sauf qu'à Bernay, l'opposition est éjectée de la Communauté de Communes.*

Réponse : En ce qui concerne les Pays, le projet de loi ne prévoit pas la suppression des Pays existants. Notre contrat de territoire ne sera donc pas caduc. Concernant les financements croisés, la disparition de ce mode de financement a pour finalité de simplifier et de rendre plus lisible les dispositifs. Les collectivités territoriales et donc les élus n'auront plus à solliciter plusieurs financeurs pour un projet mais un seul clairement identifié en fonction de la nature du projet. Les financements croisés resteront toutefois possible en l'état du Projet de Loi pour les projets d'envergure qui présenteront une forte dimension en termes d'aménagement du territoire ou de solidarité. Ce qui est le cas du projet que vous citez.

Commentaire : *Les parlementaires de l'Eure de la majorité ont récemment souhaité la suppression des financements croisés afin d'éviter le saupoudrage... ce qui signifie que le financement des grands projets du type de ceux de l'école de musique ou de la maison des associations ne seront plus possibles. Chacun appréciera !*

Michèle Dionis : La convocation du Conseil Municipal nous parvient dans bien des cas seulement 4 jours avant la tenue de notre assemblée. Ainsi avons-nous trouvé dans nos boîtes aux lettres le dossier samedi dernier car déposé le vendredi après midi. Vous comprendrez que ce délai ne nous permet de travailler correctement et de nous réunir pour étudier les différents points de l'ordre du jour. Serait-il possible d'être averti plus en amont de la date du conseil municipal de façon à pouvoir nous organiser correctement ?

Réponse : La convocation du conseil municipal est toujours envoyée dans le respect du délai légal de 5 jours francs imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales. (article L 2121-12). Les services municipaux veillent scrupuleusement au respect de ces délais souvent au prix d'efforts importants. Pour améliorer la transmission des convocations, il est envisagé que le nouveau règlement intérieur du conseil municipal prévoit leur envoi par courrier électronique. Puisque vous parlez de délai, je me permets de vous signaler que les questions orales pour cette séance ont été adressées hors délai. En effet, les termes du règlement intérieur prévoient qu'elles doivent nous parvenir 48 heures avant le conseil municipal, ce délai ne prenant pas en compte les jours fériés.

Commentaire : *Le règlement intérieur auquel il est fait référence n'existe pas puisque le Conseil Municipal ne l'a pas encore voté. C'est donc le code général des collectivités territoriales qui s'applique et qui ne prévoit rien de particulier.*

De nouvelles élections pour la fin de l'année... les 6 et 13 décembre 2009.

De nouvelles élections se profilent à Bernay, les 6 et 13 décembre, avec la démission de Mr. Maurey de son mandat de Conseiller Général. Quelques échos de campagne nous parviennent encore sur le coût et l'inutilité d'un nouveau scrutin. N'était-ce pas la position de Mr. Maurey et de ses amis à propos de la récente élection municipale? Aujourd'hui changement de ton, une nouvelle élection cantonale a lieu provoquée par Mr. Maurey et là, tout à coup, cette nouvelle consultation devient normale et logique. Mais de qui se moque-t-on?

Cela étant, pour cette élection cantonale partielle. **Frédéric DELAMARE**, 43 ans, Bernayen et rugbyman, CPE au Lycée Fresnel et, depuis la rentrée, proviseur-adjoint du Lycée d'Elbeuf a décidé de se présenter à vos suffrages. Bernayen depuis toujours, il y a ses racines, ses amis et sa famille. C'est un nouveau candidat jeune qui démontre la richesse de la liste Agir pour Bernay.

Attention cette élection cantonale de Bernay Ouest ne concerne que les bureaux de vote du Centre ville (n°1 et 2) et du Bourg le Comte (n°3)

7 Questions à Gilles LAUNAY

Lors du 1er Conseil Municipal, ont été demandés deux postes de délégués titulaires à la Communauté de Communes (CCBE) et le maire vous a proposé deux postes de suppléant. Pourquoi les avoir refusé?

La CCBE exerce des compétences qui intéressent la vie quotidienne des Bernayens (ordures ménagères, école de musique, vie économique, ...). La CCBE lève aussi l'impôt payé par tous les Bernayens. Il est donc normal que la minorité y soit aussi représentée. Joël Bourdin, qui en avait conscience, nous attribuait un poste de titulaire et un poste de suppléant afin que tous les Bernayens, quel qu'ait été leur vote, soient représentés. Par exemple, à la Communauté de Pont- Audemer, l'opposition municipale a deux postes de titulaires sur six. Mr. Maurey nous a retiré le poste de titulaire et nous a proposé les postes de dernier et avant dernier suppléant, c'est-à-dire ceux qui ne siègent jamais. **C'est insultant et méprisant pour l'électorat que nous représentons.** Nous avons refusé pour ne pas servir de caution démocratique à Mr. Maurey.

Comment expliquez-vous cette attitude du maire? Mr. Maurey, bien qu'il prétende le contraire, a une gestion politique de la ville et de la communauté. **Il ne veut pas que l'opposition puisse avoir connaissance des projets** et constituer un jour une alternative crédible à sa présidence. C'est un politicien obnubilé par sa propre carrière peut lui importe les moyens pour y arriver.

Vous avez refusé les postes proposés par la majorité dans les différents organismes (écoles, lycée, ...). N'avez-vous pas perdu une occasion de vous faire entendre? La stratégie de la majorité est d'exclure l'opposition de tout poste où nous pourrions faire la preuve de nos compétences. Il nous a été proposé des postes de suppléant dans les établissements scolaires où nous sommes déjà présents comme parents d'élèves ou enseignants, et refusé des postes que nous réclamions dans les syndicats des eaux, l'hôpital... Au terme de 23 tours de scrutins, la majorité politique s'est octroyée tous les postes en réaction à la demande légitime de l'opposition. **Nous n'acceptons plus le mépris affiché par le maire pour les 8 conseillers que nous sommes et les 49% d'électeurs qui sont derrière nous.**

Le maire se plaît à dire que vous vous êtes vous-même exclu de ces postes. Non, c'est la majorité municipale qui nous en a exclu. **Nous avons présenté des candidats dans tous les organismes** et la majorité nous en a exclu par le vote majoritaire. Le maire n'a pas supporté que l'on puisse oser revendiquer autre chose que ce qu'il proposait. Il nous a purement et simplement éjecté des organismes.

Quels postes réclamiez-vous? Nous réclamions un poste sur les six dans les trois syndicats d'eau. **Refusé.** Pourtant la gestion de la ressource eau devrait fédérer toutes les énergies, pas les diviser. Nous réclamions un poste sur trois au Conseil d'Administration de l'hôpital. **Refusé.** Pourtant l'avenir de l'hôpital réclame la mobilisation de tous. Nous réclamions deux postes sur six pour la SILOGE et la SECOMILE. **Refusé.** Pourtant ces bailleurs sociaux logent une fraction très importante de nos électeurs. Tout était comme cela...

Les 8 conseillers municipaux d' AGIR POUR BERNAY

Le dernier Bernay info titre : un nouvel élu au conseil municipal.

S'en suit un article agréable consacré à un nouvel élu de la majorité, sa naissance, sa vie professionnelle, sa vie familiale...

Les deux nouveaux élus de l'opposition n'ont droit quant à eux, qu'à leur nom : **Vincent MESNILDREY** et **Joseph LEROOY**. Sans doute des martiens, car ils n'ont ni naissance, ni famille, ni vie professionnelle! Un peu de respect pour **TOUS** les conseillers municipaux, Monsieur le Maire.



3.Vincent MESNILDREY

Vincent MESNILDREY *nouvel élu*
Avocat

Membre des commissions :

- Aménagement, eau et assainissement.
- Enfance et réussite éducative.



5.Joseph LEROOY

Joseph LEROOY *nouvel élu*
Chef d'entreprise et commerçant

Membre des commissions :

- Urbanisme, logement et stationnement.
- Finances, développement économique.
- Travaux, voiries, bâtiments et espaces verts.



1. Gilles LAUNAY

Gilles LAUNAY *réélu*

Membre des commissions :

- Urbanisme, logement et stationnement.
- Finances et développement économique.
- Sports.



6.Michèle DUBUS

Michèle DUBUS *réélue*

Membre des commissions :

- Développement durable et environnement.
- Travaux, voiries, bâtiments et espaces verts.



2.Michèle DIONIS

Michèle DIONIS *réélue*

Membre des commissions :

- Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse.
- Enfance et réussite éducative.



7.Pascal DIDTSCH

Pascal DIDTSCH *réélu*

Membre des commissions :

- Culture, patrimoine, tourisme et jeunesse.
- Aménagement, eau et assainissement.



4.Claire PITETTE

Claire PITETTE *réélue*

Membre des commissions :

- Solidarités.
- Développement durable et environnement.
- Membre du CCAS.



8.Ingrid VARANGLE

Ingrid VARANGLE *réélue*

Membre des commissions :

- Solidarités.
- Sports.

Vous venez d'arriver à Bernay, vous n'êtes pas encore inscrit(e)s sur la liste électorale, vous avez jusqu'au 31 décembre 2009 pour vous rendre à la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour demander votre inscription.

Voter est un acte important, inscrivez vous !

GILLES LAUNAY

17 rue du Général Leclerc - 27300 Bernay

Portable : 06 77 27 87 17

Courriel : gilles.launay@agirpourbernay.fr